

Délibération N° 202605-01

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil Séance du 24 Août 2026

Nombre de membres
En exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre août à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 18 août 2026

Présents : Michel BILLIET ; Christine BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; Bernard COMPTOUR ; Alexandra DA ROCHA ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Géraldine ROCHETTE ; Nathalie TALLARON ; Claude VIALLE

Procuration(s) : Carine ETHEVE a donné procuration à Christine BLANC

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Olivier PIERRE

Objet	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/06/2026		
Nomenclature	5-2 fonctionnement des assemblées	Rapporteur	Olivier PIERRE

Vu l'article L2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) stipulant que :

- Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le Maire et le ou les secrétaires,
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 08/06/2026 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers présents		14
Nombre de conseillers représentés		01
Nombre de suffrages exprimés		15
voix	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	15

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Olivier PIERRE

Le Maire
Christophe PAL

